

# REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur-Fraternité-Justice



## MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE

**AAO/01/MHA/DH/2024**

1. Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds, afin de financer le programme de création et équipement des points d'eau, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché réalisation de 30 forages d'exploitation. Les travaux seront exécutés à l'intérieur du Pays dans un délai ne dépassant pas quatre (4) mois par lot.
2. La Direction de l'Hydraulique sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour exécuter les travaux relatifs à "la Réalisation de travaux x de 30 forages d'exploitation". L'appel d'offres est reparti en trois (03) lots distincts
  - ✓ **Lot n°1 : la Réalisation de 30 forages de reconnaissance dont 10 forages d'exploitation dans la Wilaya de l'Adrar ;**
  - ✓ **Lot n°2 : la Réalisation de 30 forages de reconnaissance dont 10 forages d'exploitation dans la Wilaya de Tagant;**
  - ✓ **Lot n°3 : la Réalisation de 30 forages de reconnaissance dont 10 forages d'exploitation dans la Wilaya de l'Assaba;**
3. Un soumissionnaire peut soumissionner pour un seul lot, plusieurs lots ou tous les lots. Cependant, il ne peut être attributaire que pour un seul lot.
4. Le présent appel d'offres est un Appel d'offres national ouvert
5. Le présent appel d'offres est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions définies dans le Dossier d'Appel d'Offres.
6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès la Direction de l'Hydraulique Téléphone : (222) 45257140 - (222) 46805874 et prendre connaissance des documents d'Appel D'offres du lundi au jeudi de 09H00 à 16H00 et le vendredi de 09H à 12H.

**7. Les exigences en matière de qualification pour un lot sont les suivantes :**

- a) Une capacité d'autofinancement d'un montant de **2 000 000 MRU** pour chaque lot, **en liquidité ou facilités de crédit net d'autres engagements contractuels** d'un montant de :
- b) Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel durant les trois dernières années (2021, 2022 et 2023) de d'un montant au moins égal au montant de **4 000 000 MRU**
- c) Avoir réalisé au moins deux (02) marchés de même nature.

Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres contre un paiement non remboursable au Trésor Public exclusivement, de deux mille ouguiyas (2 000 MRU). Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés ou adressé à leur frais en utilisant le mode d'acheminement qu'ils auraient choisis, à l'adresse mentionnée ci-dessus :

Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA)

Étage : 3 ; Ville : Nouakchott /Mauritanie

Code postal : 4913 Numéro de télécopie : +222 22139207

Adresse électronique : 'inghydsalah@gmail.com'

8. Les offres devront être rédigées en langue française et devront être déposées à l'adresse indiquée à la fin de cet Avis d'Appel d'Offres, au plus tard le lundi le 29 Avril 2024 à 12h Toute Soumission reçue après l'expiration du délai limite de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes, en présence des représentants des Soumissionnaires qui désirent assister à l'ouverture des plis à l'adresse : Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement à 30 minutes après la fermeture de dépôt.

9. Les offres doivent être accompagnées d'une Garantie de l'offre d'un montant de 200 000 MRU pour chaque lot, valable pour

10. Une durée de **120 jours**, à compter de la date limite de dépôt de soumissions ;

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours, à compter de la date limite de dépôt des offres. La Garantie de Soumission devra demeurer valide pour une période excédant de trente (30) jours la durée initiale de validité de l'Offre.

11. Les entreprises qui sont dans la situation ci-dessous décrite ne peuvent pas être attributaires d'un marché :

- Les entreprises qui ont des marchés résiliés avec le MHA durant les deux dernières années.

- Les entreprises qui ont un ou plusieurs marchés avec le MHA accusant un retard de plus de 50% des délais contractuels le jour de l'ouverture des offres.

- Les entreprises qui ont des marchés en cours de signature ou d'exécution avec le MHA dépassant le nombre de trois marchés le jour de lancement du présent avis.

### **Remarques importantes**

1. Toute référence non certifiée par une attestation délivrée par un maître d'ouvrage public ou parapublic et établie au nom du soumissionnaire ne sera pas prise en considération lors de l'évaluation de la qualification des soumissionnaires. Les attestations de bonne fin doivent être certifiées conformes à l'original par une autorité compétente.
2. Il est exigé de renseigner et justifier pour chaque expérience les éléments suivants :
  - La référence du marché,
  - Le montant du marché,
  - La date de réception (fournir le PV de réception),
3. Le MHA se réserve le droit de prendre toutes les dispositions nécessaires pour vérifier l'authenticité des références des soumissionnaires.

**Le Secrétaire Général**  
**Moctar AHMED BOUCEIF**

